

Dans cette revision des salaires, le Gouvernement se propose-t-il d'abandonner le système d'entreprise pour le service de la poste rurale et d'organiser tout le service sur une base uniforme?

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Qu'est-ce que l'honorable député entend par système d'entreprise?

M. BRETHEN: Le courrier d'entreprise à la campagne.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il me faudra soumettre la question à l'honorable ministre des Postes (M. Murphy). Ce dernier répondra à mon honorable ami dans quelque temps.

MODIFICATION DE LA LOI DES FAILLITES

M. SPENCER: Le Gouvernement a-t-il l'intention de présenter, au cours de la présente session, un bill pour modifier la loi des faillites?

L'hon. ERNEST LAPOINTE: Oui, le Gouvernement a l'intention de présenter un bill à ce sujet. Le projet de loi sera déposé au Sénat, aujourd'hui ou demain, je crois, afin de gagner du temps.

MODIFICATION DE LA LOI DES GRAINS

L'hon. T. A. LOW (ministre du Commerce) propose la 2e lecture du projet de loi (bill n° 113) tendant à modifier la loi des grains.

Le très hon. M. MEIGHEN (chef de l'opposition): Je ne me lève pas pour discuter cette motion en ce moment, mais pour faire remarquer au ministre qu'à part les membres du Gouvernement, pas un député de cette Chambre n'a pu lire les dispositions de ce projet de loi. Il n'a été imprimé que ce matin et les honorables députés n'en ont reçu des exemplaires que vers midi. Le projet de loi a une épaisseur de près d'un demi-pouce. C'est réellement se moquer de la Chambre des Communes que de lui demander de faire subir à ce projet de loi une étape aussi importante que la seconde lecture cet après-midi. Le Gouvernement aurait dû déposer ce projet de loi et l'inscrire au Feuilleton avant ou durant le débat sur le budget. Nous en aurions alors connu quelque chose. Je sais qu'il ressemble à l'ancienne loi. J'en ai parcouru quelques pages et je lis très rapidement. Mais de nous demander d'en voter aujourd'hui la 2e lecture, voilà qui est réellement extraordinaire.

L'hon. M. LOW: L'honorable député sait-il que le Gouvernement a l'intention de le faire renvoyer au comité de l'Agriculture?

Le très hon. M. MEIGHEN: Je le sais.

L'hon. M. LOW: Et que la Chambre aura l'occasion d'examiner ce projet de loi quand il reviendra de ce comité?

Le très hon. M. MEIGHEN: Mais la 2e lecture n'est certainement pas une simple formalité; le 2e lecture est l'étape importante d'un projet de loi et les détails viennent ensuite. Le ministre croit-il juste de demander aux députés de cette Chambre de discuter un projet de loi que pas un seul d'entre eux n'a pu avoir le temps de lire?

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai annoncé hier soir que le projet de loi sur les grains serait déposé aujourd'hui.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mais il n'était pas imprimé.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le seul but du Gouvernement est de renvoyer le projet de loi aussitôt que possible devant le comité de l'Agriculture, mais si mon honorable ami ou quelque honorable député préfère avoir plus de temps pour l'examiner au préalable, nous ne le discuterons pas aujourd'hui.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je suggérerais au ministre—mais je n'insiste pas là-dessus—de faire un exposé de ce projet de loi et des divers amendements. . .

L'hon. M. LOW: Je l'ai fait l'autre jour.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mais non pas d'une façon complète. Voici ce projet de loi et il est volumineux.

L'hon. M. LOW: Il se résume à très peu de modifications. Elles ne sont pas bien nombreuses.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne crois pas que le ministre l'ait expliqué d'une façon complète. S'il a expliqué la portée de ce projet de loi, alors ce n'en est pas un que l'on pourrait s'attendre à voir émaner d'une commission aussi dispendieuse. Je serais prêt à commencer la discussion, mais je m'oppose à ce que l'on prenne une décision aujourd'hui sur la 2e lecture, en supposant que mon objection puisse servir à quelque chose. Je n'ai aucune objection à la discussion et j'y prendrai part moi-même.

L'hon. M. LOW: Nous allons passer outre, si le très honorable député le désire.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je n'ai exprimé que mes vues personnelles.

(La motion est retirée.)